

23.11.2009

B7-0155/77

Amendement 77

Eva-Britt Svensson, Cornelia Ernst, Rui Tavares, Ilda Figueiredo

au nom du groupe GUE/NGL

Franziska Keller, Jan Philipp Albrecht

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. demande qu'un groupe d'experts ad hoc de l'Union européenne pour la dimension hommes-femmes examine les lignes directrices de l'Union en matière d'asile comportant une dimension hommes-femmes, afin d'aider les autorités qui se prononcent sur le droit d'asile à interpréter les demandes d'asile concernées par cette dimension;

Or. en

23.11.2009

B7-0155/78

Amendement 78

Eva-Britt Svensson, Cornelia Ernst, Rui Tavares, Ilda Figueiredo

au nom du groupe GUE/NGL

Franziska Keller, Jan Philipp Albrecht

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*25 ter. souligne l'importance de
considérer les politiques d'intégration
dans une perspective hommes-femmes
afin de veiller à ce que les besoins
spécifiques des migrantes soient pris en
considération;*

Or. en

23.11.2009

B7-0155/79

Amendement 79

Eva-Britt Svensson, Cornelia Ernst, Rui Tavares, Ilda Figueiredo

au nom du groupe GUE/NGL

Franziska Keller, Jan Philipp Albrecht

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 bis. juge indispensable que l'Union européenne présente une directive et un plan d'action européen sur la violence contre les femmes visant à prévenir la violence, à protéger les victimes et à poursuivre les auteurs; juge nécessaire que l'Union européenne mette en place des mécanismes pour veiller à ce que toutes les politiques visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains intègre la dimension hommes-femmes et l'analyse d'une telle traite;

Or. en